



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} avril 2024
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est établi en application de la résolution [2717 \(2023\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs¹. Couvrant la période du 16 septembre 2023 au 15 mars 2024, il donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région depuis le précédent rapport ([S/2023/730](#)).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation de sécurité

2. La situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs est restée très préoccupante, du fait de plusieurs incidents transfrontaliers et de la dégradation de la sécurité et des conditions humanitaires dans l'est de la République démocratique du Congo.

3. Le 6 octobre, l'ambassade de l'Ouganda en République démocratique du Congo a publié un communiqué dans lequel elle rejetait les allégations selon lesquelles l'armée ougandaise, stationnée à Bunangana, dans la province du Nord-Kivu, avait déplacé des bornes frontalières. Le communiqué faisait suite à des articles parus dans les médias sur la question, peu après que le chargé d'affaires de l'ambassade de

¹ Dans ce contexte, la région couvre les 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et de la région, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. De plus, les quatre organisations intergouvernementales suivantes font office de garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'ONU et l'Union africaine.



l'Ouganda à Kinshasa a été convoqué par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Christophe Lutundula. Le 23 octobre, le Gouvernement rwandais a déclaré dans un communiqué qu'un civil rwandais dans le district de Rubavu avait été blessé par une balle perdue, à la suite probablement des combats entre groupes armés en République démocratique du Congo, près de la frontière rwandaise. Le 16 janvier, la Force de défense rwandaise a fait savoir dans une déclaration que le même jour, trois soldats armés des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) s'étaient retrouvés dans le district de Rubavu, côté rwandais. Elle a ajouté que deux des soldats avaient été arrêtés et le troisième tué par balle après qu'ils ont ouvert le feu sur les patrouilles. Les FARDC ont confirmé les faits, précisant que les soldats étaient entrés au Rwanda « par mégarde ». Elles ont demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) de mener une enquête et de faciliter le rapatriement de leurs soldats. Le 17 février, l'aéroport international de Goma en République démocratique du Congo a été touché, apparemment lors d'une attaque de drone, qui a endommagé un avion civil. Dans une déclaration vidéo d'un porte-parole des FARDC, celles-ci ont accusé le Rwanda d'être à l'origine de l'attaque. Dans un communiqué publié le 18 février, le Ministère rwandais des affaires étrangères et de la coopération internationale a indiqué que le Rwanda avait modifié son dispositif en vue d'assurer la défense aérienne complète du territoire rwandais et de réduire les capacités d'attaque aérienne.

4. En République démocratique du Congo, le cessez-le-feu entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les FARDC, décrété en avril 2023, a été rompu en fin septembre lorsque les combats ont repris dans la province du Nord-Kivu entre le M23, les groupes armés locaux connus sous le nom de Wazalendo et les FARDC. Le 9 octobre, le facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est et ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a condamné l'escalade des hostilités dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 24 octobre, un soldat kényan de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est est mort lors de combats près de Goma. Dans un communiqué publié le 25 octobre, la Force régionale a demandé que le cessez-le-feu soit rétabli.

5. Les combats se sont intensifiés dans la province du Nord-Kivu entre décembre et mars, malgré une accalmie entre le 11 et le 28 décembre à la faveur d'un cessez-le-feu négocié par les États-Unis d'Amérique. Le M23 a continué d'étendre sa zone d'opération et a récupéré certaines zones après le retrait de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est au début du mois de janvier. Le 16 janvier, les forces armées congolaises ont mené des frappes aériennes sur les positions du M23, tuant des éléments du Mouvement, dont le chef des renseignements, Castro Mberabagabo. Dans le même temps, le M23 a continué de renforcer ses positions dans les territoires de Rutshuru et de Masisi.

6. Pendant ce temps, les Forces démocratiques alliées (ADF) ont continué à prendre pour cible les civils et les forces armées congolaises dans la province de l'Ituri et du Nord-Kivu, tout en multipliant les attaques en Ouganda à partir d'une de leurs bases dans le parc national de Kibale, dans l'ouest de l'Ouganda. Entre le 1^{er} octobre et le 13 février, les ADF auraient mené 84 attaques en République démocratique du Congo et 7 en Ouganda, malgré la pression de plus en plus grande des opérations conjointes menées par les forces armées ougandaises et congolaises. Au total, 348 personnes, dont 68 femmes et 32 enfants, ont été tuées lors d'attaques en République démocratique du Congo.

7. Plusieurs commandants des ADF auraient également été tués lors de combats avec les forces militaires ougandaises, par exemple Meddie Nkalubo, tué par l'armée de l'air ougandaise dans le territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri, le 18 septembre, et Musa Kamusi, décédé le 27 décembre dans le parc national de

Kibale. Le 31 octobre, des combats entre les ADF et les Forces de défense populaires de l'Ouganda sur le lac Albert auraient fait 11 morts dans les rangs des ADF et permis de capturer leur commandant, Abdul Rashid Kyoto. Les positions des ADF ont subi des attaques aériennes et tirs d'artillerie intenses pendant tout le mois de novembre, en représailles des attaques que les ADF avaient menées elles-mêmes dans la sous-région du Rwenzori (Ouganda). Le 19 décembre, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, a annoncé sa décision de relancer les mécanismes de défense locale, dans le but déclaré de protéger les populations des ADF.

8. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont également poursuivi leurs activités dans l'est de la République démocratique du Congo, où plusieurs affrontements avec d'autres groupes armés et des enlèvements de civils ont été signalés. Le groupe armé serait responsable de 12 attaques, qui ont causé la mort de deux civils, dont une femme.

9. Après une accalmie commencée en 2021, la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) a lancé plusieurs attaques au Burundi en décembre et février, avant de se replier sur la République démocratique du Congo. Le 10 décembre, des escarmouches entre le groupe RED Tabara et la Force de défense nationale du Burundi à Gihanga (province de Bubanza) auraient entraîné la mort de trois soldats de la Force. Le 23 décembre, le groupe RED Tabara a annoncé qu'il avait tué neuf soldats burundais et un policier lors d'une attaque contre le poste-frontière de Vugizo, dans la province de Bujumbura. Le même jour, la présidence burundaise a annoncé dans une déclaration qu'un attentat terroriste avait fait 20 victimes, dont 12 enfants, 3 femmes et 5 hommes, parmi lesquels 1 policier. Le groupe RED Tabara a nié avoir visé des civils lors de l'attaque de Vugizo. Le 19 janvier, la police et l'armée burundaises auraient renforcé leur présence dans la forêt de Kibira, dans la province de Cibitoke, près de la frontière avec le Rwanda. Le 25 février, le groupe RED Tabara a lancé deux attaques contre des positions militaires burundaises dans la province de Bubanza, près de la frontière congolaise, qui ont fait au moins six morts et des dégâts matériels.

10. En ce qui concerne les opérations de sécurité dans la région, la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est a achevé son retrait de l'est de la République démocratique du Congo en janvier, comme suite aux décisions prises par les chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est à leur vingt-troisième sommet ordinaire, le 24 novembre, en application de la décision de la République démocratique du Congo de ne pas prolonger le mandat de la Force régionale au-delà du 8 décembre. En revanche, les troupes burundaises et ougandaises, déployées dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération militaire, sont restées en République démocratique du Congo.

11. Le 4 janvier, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a annoncé que la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo avait commencé son déploiement le 15 décembre, comme suite à la décision du Sommet de la Troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité du 8 mai 2023. Composée de troupes de l'Afrique du Sud, du Malawi et de la République-Unie de Tanzanie, cette mission est chargée par la SADC d'aider la République démocratique du Congo à neutraliser les forces hostiles et les groupes armés dans l'est du pays, afin de restaurer et de maintenir la paix et la sécurité, et d'instaurer un environnement sûr, en application de son mandat. Le 14 février, deux soldats sud-africains de la Mission ont été tués par des tirs de mortier.

B. Évolution de la situation politique

12. Les tensions entre plusieurs pays de la région des Grands Lacs ont persisté. L'annonce par l'ancien Président de la Commission électorale nationale indépendante congolaise et dirigeant du parti politique Action pour la dignité du Congo et de son peuple, Corneille Nangaa, lors d'une conférence de presse, le 15 décembre, à Nairobi, de la création d'une nouvelle plateforme politique, sociale et militaire, l'Alliance Fleuve Congo (AFC) a terni les relations entre la République démocratique du Congo, le Kenya et la Communauté de l'Afrique de l'Est. L'AFC serait composée de plusieurs groupes armés, comme le M23, dont le chef, Bertrand Bisimwa, était présent à la conférence de presse à Nairobi. Dans une déclaration du 2 janvier, le M23 a annoncé qu'il n'appellerait plus au dialogue avec l'actuel Gouvernement congolais, apparemment par solidarité avec les objectifs de l'AFC, mais qu'il resterait ouvert aux initiatives de médiation régionale en cours.

13. De plus, les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont restées vives, du fait des discours négatifs constants et des accusations mutuelles d'utilisation de groupes armés comme supplétifs. Lors de sa campagne électorale, le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a annoncé qu'il demanderait au Parlement l'autorisation d'attaquer le Rwanda, si ce dernier ne renonçait pas à son soutien au M23 et à d'autres « saboteurs de la paix politique » dans son pays. Dans un discours prononcé le 30 janvier, M. Tshisekedi a réaffirmé que tant que les « agresseurs » occuperaient des parties du territoire congolais, il n'y aurait pas de dialogue. Il a également demandé aux partenaires internationaux et régionaux d'imposer des sanctions au M23 et aux acteurs rwandais. Entre-temps, les autorités rwandaises, dans un communiqué daté du 18 février, ont accusé M. Tshisekedi d'avoir l'intention d'envahir le Rwanda pour renverser le Gouvernement.

14. Les relations entre le Burundi et le Rwanda se sont également dégradées. Le 11 janvier, le Gouvernement burundais a fermé sa frontière terrestre avec le Rwanda, qu'il a accusé d'apporter un soutien aux « malfaiteurs qui veulent du mal aux Burundais ». Cette décision a fait suite aux accusations que le Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a proférées le 28 décembre contre le Rwanda, pour son soutien présumé au groupe RED Tabara. Niant ces accusations, le Gouvernement rwandais a déploré la décision unilatérale du Burundi de fermer la frontière. Le 21 janvier, pendant sa visite à Kinshasa, M. Ndayishimiye, a réitéré ses accusations à l'égard du Rwanda et du groupe RED Tabara, dans un discours qu'il a prononcé à une conférence sur la jeunesse en sa qualité de Champion de l'Union africaine pour la jeunesse, la paix et la sécurité. À son tour, le Gouvernement rwandais a déploré, le 22 janvier, les « déclarations incendiaires » de M. Ndayishimiye, disant que l'appel lancé depuis une tribune de l'Union africaine par un dirigeant d'un pays voisin aux « jeunes Rwandais pour qu'ils renversent leur gouvernement », était « carrément irresponsable et constituait une violation flagrante de la Charte de l'Union africaine ». Dans un communiqué daté du 23 janvier, la présidence burundaise a écarté l'interprétation qu'avait faite le Rwanda des propos de M. Ndayishimiye et accusé ce pays d'orchestrer des « actes d'agression répétitifs » contre le Burundi, en violation du principe de bon voisinage. Le 3 février, dans un discours prononcé devant les membres du corps diplomatique au Burundi, M. Ndayishimiye a invité la communauté internationale à « s'opposer à la violation par le Rwanda des prescrits internationaux » et à « condamner tout ce qui trouble la quiétude de la région ».

15. Le 12 janvier, la Communauté de l'Afrique de l'Est a exhorté ses États partenaires à tout faire pour parvenir à une coopération harmonieuse afin de garantir la poursuite de l'intégration régionale. La Communauté a également encouragé les États partenaires à utiliser son mécanisme de règlement des différends pour régler

pacifiquement tout litige et à respecter strictement le Traité établissant la Communauté de l'Afrique de l'Est, notamment eu égard à la coexistence pacifique et aux relations de bon voisinage. Les 22 et 23 février, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, en sa qualité de Président de l'organisation sous-régionale, s'est rendu à Kigali et à Bujumbura, où il s'est entretenu avec ses homologues rwandais et burundais de questions relatives à la paix et à la sécurité régionales.

16. En République démocratique du Congo, le 9 janvier, la Commission électorale nationale indépendante a déclaré le Président sortant vainqueur de l'élection présidentielle, avec 73 % des voix. Les acteurs régionaux sont restés très mobilisés pendant les opérations électorales, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la CIRGL et la SADC ayant envoyé des missions d'observation électorales. La cérémonie d'investiture du Président a eu lieu le 20 janvier.

Processus de paix régionaux

17. L'application des décisions issues des processus de paix de Luanda et de Nairobi s'est poursuivie, bien qu'à un rythme plus lent, en raison, notamment, de la reprise des hostilités entre le M23 et les FARDC, de l'interruption du volet militaire du processus de Nairobi et du ralentissement des échanges politiques et diplomatiques pendant les élections en République démocratique du Congo. Après une réunion des ministres de la défense des États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est le 8 octobre, les chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est se sont réunis le 24 novembre à Arusha (République-Unie de Tanzanie) pour le vingt-troisième Sommet ordinaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est, au cours duquel ils ont abordé, entre autres points, le retrait de République démocratique du Congo de la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Au Sommet, M. Kiir a succédé à M. Ndayishimiye à la présidence de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le même jour, M. Ndayishimiye a reçu le Ministre angolais des relations extérieures, Tête António, porteur d'un message du Président de l'Angola et Président en exercice de la CIRGL et de la SADC, João Manuel Gonçalves Lourenço. En janvier et février, le facilitateur nommé par la Communauté de l'Afrique de l'Est, M. Kenyatta, a rencontré M. Museveni en Ouganda ; ils auraient parlé de la suite à donner au processus de Nairobi.

18. En ce qui concerne le processus de Luanda, le Président de l'Angola, en sa qualité de médiateur désigné par l'Union africaine, s'est entretenu avec les autorités rwandaises au niveau présidentiel et ministériel, respectivement, le 16 septembre, en marge du sommet du Groupe des 77 et de la Chine qui s'est tenu à La Havane, et le 2 octobre, à Kigali. Au Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui s'est tenu le 4 novembre, M. Lourenço a été chargé, en tant que Président de la SADC, d'intensifier les négociations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 16 février, il a convoqué, en marge du trente-septième Sommet de l'Union africaine, un mini-sommet sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Entre janvier et mars, il a eu plusieurs conversations séparées avec ses homologues congolais et rwandais, qui ont accepté de se rencontrer à une date à déterminer et sous certaines conditions.

19. Afin de renforcer la coordination et l'harmonisation des initiatives de paix régionales dans l'est de la République démocratique du Congo, les chefs d'état-major de la défense du processus quadripartite (Communauté de l'Afrique de l'Est, CEEAC, CIRGL et SADC) se sont réunis à Addis-Abeba, le 6 octobre, sous les auspices de l'Union africaine. Ils ont dit qu'il était nécessaire d'éviter un vide sécuritaire dans le contexte des retraits et des déploiements de missions, et de rendre opérationnel le groupe de travail de coordination à plusieurs niveaux, approuvé au premier sommet quadripartite, le 27 juin. Le groupe de travail est composé de représentants de la

République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la CEEAC, de la CIRGL, de la SADC et de l'ONU. Dans un communiqué publié à l'issue de sa 1203^e réunion, le 4 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a dit qu'il fallait donner suite aux décisions prises au sommet quadripartite et renforcer la coordination dans le cadre du mécanisme quadripartite, et a demandé à la Commission de l'Union africaine de convoquer un deuxième sommet quadripartite pour assurer le suivi.

C. Situation humanitaire

20. La situation humanitaire dans la région demeure catastrophique, du fait des très nombreux déplacements forcés dus à la violence en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud et des phénomènes liés aux changements climatiques. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au 31 décembre, la région comptait plus de 5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile fuyant le conflit armé et l'instabilité et le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud, plus de 14,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

21. La dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo ont entraîné un nouvel afflux de réfugiés dans les pays voisins et de déplacements internes. Près d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile congolais ont été accueillis par les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et de la région, dont la majorité par l'Ouganda, comme toujours. Comptant près de 6,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont 5,6 millions dans les provinces de l'Ituri, du Nord et du Sud-Kivu, la République démocratique du Congo est, après le Soudan, le pays d'Afrique qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle ont continué, plus de 113 000 cas étant enregistrés en 2023. Les violations graves contre les enfants aussi.

22. La région de la Communauté de l'Afrique de l'Est, notamment le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda ont continué d'accueillir environ 324 000 réfugiés burundais. On a continué d'encourager les solutions durables aux déplacements forcés, quelque 26 000 réfugiés burundais étant retournés chez eux entre janvier et la mi-septembre 2023.

23. Le conflit au Soudan a poussé plus de 1,7 million de personnes à chercher refuge dans les pays voisins. Environ 25 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire, dont au moins 3 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë. Au 29 janvier, plus de 10 000 cas de choléra, à l'origine de 284 décès, avaient été signalés. Comme 80 % des hôpitaux du Soudan ne sont pas opérationnels, une crise sanitaire sans précédent se profile à l'horizon.

24. L'insécurité alimentaire demeure un problème majeur. Plus de 28 millions de personnes sont considérées en situation d'insécurité alimentaire au Burundi, en Ouganda et en République démocratique du Congo. Rien qu'en République démocratique du Congo, environ 25,4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, notamment des personnes déplacées, rapatriées ou vivant dans des zones de conflit ou touchées par des catastrophes naturelles. Au Soudan, près de 18 millions de personnes ont été en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

D. Droits humains et état de droit

25. Les violations persistantes des droits humains et les atteintes à ces droits ainsi que les violations du droit humanitaire international restent des sujets de préoccupation dans plusieurs pays de la région.

26. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 1 570 violations des droits humains et atteintes à ces droits entre septembre et décembre, dont 85 % commises dans des provinces touchées par le conflit. Les groupes armés seraient les principaux accusés (61 % des cas), suivis des agents de l'État (39 %). Les combattants des ADF auraient été responsables de 438 cas présumés de violations des droits humains entre septembre et décembre, le M23 de 243 cas, et les combattants des FDLR, 18.

27. Au Burundi, la situation des droits humains est restée difficile, malgré une baisse relative des violations et des atteintes, comme l'a indiqué le 22 septembre le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, à la cinquante-quatrième session du Conseil des droits de l'homme.

28. Le 8 décembre, l'ancien Premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni, a été condamné à la prison à vie par la Cour suprême du Burundi pour, notamment, atteinte à la sécurité intérieure de l'État, détention illégale d'armes et complot contre le chef de l'État en vue de renverser le régime constitutionnel.

29. Le 11 janvier, la Cour suprême du Burundi a entendu l'affaire de la journaliste Floriane Irangabiye, qui purge une peine de 10 ans depuis sa condamnation le 2 mai 2023 pour atteinte à la sûreté de l'État. La question a été mise en délibéré.

30. En Ouganda, la répression se serait abattue sur les dissidents politiques ; on signale, par exemple, un emploi de la force excessif et arbitraire, des arrestations, des détentions et des enlèvements, qui entravent la liberté de réunion pacifique et d'association. En septembre et en octobre, les forces de sécurité ont bloqué une campagne de mobilisation de la Plateforme d'unité nationale de l'opposition et le 18 janvier, plusieurs dirigeants de l'opposition ont été empêchés par les forces de sécurité de quitter leur résidence pour participer à une manifestation sur les problèmes d'infrastructure.

31. Les autorités ougandaises auraient amnistié 75 ex-combattants des ADF le 5 janvier, à l'issue d'un programme de réhabilitation. Il s'agirait de ressortissants du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la République-Unie de Tanzanie. Les autorités ougandaises ont d'abord annoncé, le 25 octobre, qu'elles offriraient l'amnistie à des éléments des ADF si ceux-ci abandonnaient la rébellion armée.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements de la République démocratique du Congo

32. Les autorités congolaises ont continué de mettre en œuvre les engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Les 24 et 25 octobre, le Mécanisme national de suivi a réuni des représentants des ministères congolais, des forces de défense et de sécurité nationales, de la société civile ainsi que des institutions garantes pour discuter de la revitalisation de l'Accord-cadre. Les participants ont demandé que tous les pays signataires s'engagent et rendent des comptes sur un pied d'égalité, et dit qu'il fallait entreprendre une

évaluation approfondie des progrès réalisés au titre de l'Accord-cadre, renforcer le rôle de coordination du Mécanisme national de suivi en République démocratique du Congo et obtenir un soutien coordonné des institutions garantes pour une application plus efficace de l'Accord-cadre.

33. S'agissant du secteur de la sécurité, le 16 octobre, un nouveau coordinateur du Programme national de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation a été nommé par décret présidentiel. Le 21 novembre, le porte-parole de l'armée congolaise, le général Sylvain Ekenge, a déclaré que désormais, toutes les relations entre les FARDC et les FDLR seraient interdites, conformément à l'engagement pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir « ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés ». Le 23 décembre, le commandant de la trente-quatrième région militaire des FARDC, le général major Bruno Mpezo, a été arrêté au motif qu'il aurait utilisé des ressources destinées aux opérations militaires et violé l'interdiction de collaborer avec les FDLR.

34. Le Parlement n'a pas encore adopté le projet de stratégie en matière de justice transitionnelle, approuvé par le Gouvernement congolais en janvier 2023.

B. Engagements de la région et des institutions garantes

35. Malgré la poursuite de la coopération bilatérale et régionale, la crise dans l'est de la République démocratique du Congo a persisté et les tensions ont continué d'augmenter entre certains pays. La République démocratique du Congo a réuni des commissions permanentes bilatérales avec l'Ouganda et la Zambie, respectivement en septembre et en octobre, qui ont abouti au renouvellement des engagements pris de renforcer la coopération en matière de sécurité, de gestion des frontières et de commerce. L'Angola et le Kenya ont signé 11 accords bilatéraux dans les domaines de la diplomatie, de la jeunesse et des affaires publiques lors de la visite de M. Lourenço à Nairobi, en octobre. La République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont signé huit mémorandums d'accord sur le commerce, l'investissement, l'énergie et la défense, à la suite d'échanges de haut niveau intervenus le même mois. Plusieurs autres pays ont également examiné les moyens de renforcer les relations bilatérales et la coopération régionale, notamment l'Angola et le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo, le Burundi et le Kenya, la République démocratique du Congo et la Zambie, le Kenya et le Soudan du Sud, le Kenya et le Rwanda, et le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie.

36. De plus, des chefs d'État ont continué d'envoyer des émissaires dans la région. Le 3 octobre, M. Ndayishimiye a reçu le Premier Secrétaire de Cabinet du Kenya et Secrétaire de Cabinet chargé des affaires étrangères et de la diaspora, Musalia Mudavadi, porteur d'un message du Président du Kenya, William Ruto, sur l'importance de renforcer les liens bilatéraux. Le Ministre d'État ougandais des affaires étrangères chargé de la coopération régionale, John Mulimba, s'est rendu au Burundi, où il a rencontré M. Ndayishimiye au nom de M. Museveni, le 24 octobre. Les 6 et 14 novembre, le Ministre des affaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la jeunesse, des sports et de la culture du Burundi, Gervais Abayeho, s'est rendu au Rwanda et au Kenya, où il a transmis aux chefs d'État respectifs un message de M. Ndayishimiye. Le 23 janvier, M. Tshisekedi a reçu l'Envoyé spécial de l'Afrique du Sud pour la région des Grands Lacs, Jeff Radebe, qui a délivré un message au nom du Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, concernant le soutien de l'Afrique du Sud aux efforts de paix dans l'est de la République démocratique du Congo.

37. En ce qui concerne la coopération économique et l'intégration régionale, la République démocratique du Congo et la Zambie ont lancé, le 2 octobre, le projet routier conjoint Kasomeno-Kasenga-Chalwe-Kabila-Mwenda, qui comprend une route, un poste-frontière unique et un pont sur la rivière Luapula. La route devrait raccourcir le trajet entre la République démocratique du Congo (Lubumbashi) et la République-Unie de Tanzanie (Dar es-Salam), améliorer le commerce intrarégional et faciliter l'accès des pays connectés aux marchés internationaux via le port de Dar Es-Salam. Le 22 décembre, l'Angola et la République démocratique du Congo ont signé un accord sur le partage de la production pétrolière au large de leur zone frontalière. Le 8 février, le Président de la Zambie, Hakainde Hichilema, a accueilli le forum d'investissement du secteur privé du corridor de Lobito à Lusaka pour examiner les possibilités d'investissement autour de ce corridor économique reliant l'Angola, la République démocratique du Congo et la Zambie.

38. De plus, plusieurs pays de la région, comme le Kenya, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, ont pris des mesures bilatérales et multilatérales pour faciliter les mouvements frontaliers des personnes. Une rencontre entre M. Mudavadi et son homologue tanzanien, January Makamba, le 16 janvier, a permis d'apaiser des tensions dans le domaine de la coopération commerciale entre le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, provoquées par l'annonce faite, le 15 janvier, par les autorités tanzaniennes de la suspension de tous les vols de Kenya Airways entre Nairobi et Dar es-Salaam.

39. Le 4 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé le déploiement de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo et demandé à la Commission de l'Union africaine de mobiliser le soutien nécessaire. Le 3 mars, avant la réunion du Conseil, le Ministre rwandais des affaires étrangères et de la coopération internationale, dans une lettre adressée au Président de la Commission de l'Union africaine, a dit qu'il s'inquiétait de cette approbation à venir, car la Mission était une « menace pour le Rwanda et l'ensemble de la région », « ne tenait pas compte des processus politiques de Nairobi et de Luanda et pouvait être une source de tension entre la Communauté de l'Afrique de l'Est et la SADC ». Le 5 mars, le Ministre burundais des affaires étrangères et de la coopération au développement, dans une lettre également adressée au Président de la Commission de l'Union africaine, a rejeté les allégations du Rwanda et demandé au Président d'user de ses bons offices pour encourager l'extradition des putschistes présumés du Rwanda vers le Burundi et de condamner les commanditaires.

40. Le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, qui s'est tenu à Luanda, le 4 novembre, a donné des orientations sur le déploiement de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo et la mobilisation des ressources pour la paix et la sécurité au niveau régional. À l'occasion du Sommet, M. Lourenço a également été chargé d'intensifier les relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

41. Les 30 octobre et 1^{er} novembre, la Communauté de l'Afrique de l'Est a organisé à Arusha (République-Unie de Tanzanie) un séminaire-retraite de l'équipe technique consultative du facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est. Ce séminaire-retraite a été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre du processus de Nairobi et d'explorer les options possibles pour relancer le processus avant et après les élections générales en République démocratique du Congo.

42. À l'issue de la vingt-septième réunion du Comité régional de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui s'est tenue à Kampala du 27 au 29 novembre, les autorités ougandaises ont lancé le certificat de la CIRGL pour les minéraux désignés, le 29 novembre.

C. Engagements internationaux

43. Les partenaires internationaux ont redoublé d'efforts pour contribuer à la désescalade des tensions et du conflit dans la région. À la suite des appels téléphoniques distincts du Secrétaire d'État américain, Antony J. Blinken, aux Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda, le 6 novembre, et d'une visite en République démocratique du Congo et au Rwanda de la Directrice du renseignement national américain, Avril Haines, les 19 et 20 novembre, le porte-parole des FARDC a annoncé, le 21 novembre, l'interdiction de tout contact entre les FARDC et les FDLR, avec effet immédiat. Les autorités américaines ont également négocié entre les parties impliquées dans le conflit à l'est de la République démocratique du Congo un cessez-le-feu de 72 heures, du 11 au 13 décembre, qui a été prolongé jusqu'au 28 décembre. En janvier, M. Blinken s'est entretenu avec MM. Kagame et Tshisekedi. Lors d'une visite en Angola le 25 janvier, il s'est félicité de la manière dont M. Lourenço dirigeait le processus de Luanda, précisant que le moment était venu d'« essayer d'aller de l'avant par la diplomatie ». Les autorités américaines se sont également entretenues avec le facilitateur de la Communauté de l'Afrique de l'Est, M. Kenyatta, et le Ministre burundais des affaires étrangères et de la coopération au développement pour voir comment régler pacifiquement la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans une déclaration datée du 17 février, les États-Unis d'Amérique ont condamné le Rwanda pour son soutien au M23 [...] et lui ont demandé le « retrait immédiat de tout le personnel de la Force de défense rwandaise de la [République démocratique du Congo] ».

44. Le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs s'est réuni les 8 et 27 novembre pour examiner l'évolution de la situation et les engagements diplomatiques dans la région. Dans une déclaration publiée le 10 novembre, le Groupe a fait part de ses préoccupations concernant la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et le risque qui en découle pour la stabilité régionale. Il a réitéré la primauté d'une solution politique ainsi que son soutien continu à la lutte contre les causes profondes du conflit. Du 26 février au 1^{er} mars, plusieurs membres du Groupe, dont l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ont entrepris une mission dans la région avec des représentants de l'Union africaine, pour plaider en faveur d'une désescalade des tensions et d'un nouveau cessez-le-feu.

45. En octobre et en février, l'Union européenne a signé deux mémorandums d'accord distincts sur des partenariats stratégiques dans le secteur minier avec la République démocratique du Congo et le Rwanda.

D. Revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

46. La revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est poursuivie. Comme suite à la décision de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenue le 6 mai, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a recruté des experts afin de réaliser une évaluation indépendante de l'application de l'Accord-cadre depuis 2013, en consultation avec les parties prenantes. L'évaluation a débouché sur un séminaire-retraite régional, organisé par le Bureau de l'Envoyé spécial, en coopération avec l'Union africaine et le African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, à Durban (Afrique du Sud), les 31 octobre et 1^{er} novembre. Des représentants des institutions garantes, du Comité d'appui technique, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la société civile ainsi que des experts externes ont examiné les

conclusions du rapport d'évaluation indépendant et recommandé que soit élaboré « un document d'orientation pour la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le séminaire-retraite a été précédé de consultations avec des représentants de la société civile, organisées par le Bureau de l'Envoyé spécial le 16 octobre, et d'un échange, à Addis-Abeba, le 26 octobre, entre l'Envoyé spécial et le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, Bankole Adeoye. L'Envoyé spécial et M. Adeoye ont convenu qu'il importait de maintenir une collaboration étroite entre l'ONU et l'Union africaine pour une revitalisation coordonnée. Dans sa résolution 2717 (2023), le Conseil de sécurité a dit qu'il fallait revitaliser l'Accord-cadre et demandé aux pays de la région de renouveler leurs engagements à cet égard.

47. Par la suite, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé la trente-cinquième réunion du Comité d'appui technique, à Nairobi, les 1^{er} et 2 février. Les membres du Comité ont examiné les recommandations du rapport d'évaluation indépendant et les conclusions du séminaire-retraite de Durban et formulé des propositions pour la revitalisation de l'Accord-cadre, qui seront examinées par le Mécanisme régional de suivi à sa douzième réunion de haut niveau, qui se tiendra à Kampala, en 2024.

IV. Mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

48. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a continué de mener des initiatives visant à faire avancer l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, comme suite à la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, le 3 décembre 2020 (S/2020/1168). Le 3 octobre, le Bureau de l'Envoyé spécial a informé les membres de la Commission de consolidation de la paix des progrès réalisés dans le cadre du plan d'action de la Stratégie.

49. Les 11 et 12 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Bureau de la Coordinatrice résidente en Ouganda ont organisé, à Kampala, le deuxième séminaire-retraite du groupe de haut niveau mis en place pour l'application de la Stratégie. Les participants ont fait le point de la situation politique et humanitaire et des conditions de sécurité dans la région et examiné les prochaines étapes pour la mobilisation des ressources communes et les activités envisagées pour 2024. Le séminaire-retraite a été précédé d'une réunion virtuelle du Mécanisme d'appui à la mise en œuvre, le 14 novembre.

50. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également continué de collaborer avec des partenaires extérieurs dans le cadre de leurs stratégies régionales complémentaires en vue d'une coordination et d'une synergie efficaces. Les 15 et 16 janvier, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé au lancement, à Bujumbura, de programmes régionaux financés par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie renouvelée de l'Union européenne pour les Grands Lacs.

A. Promotion du dialogue et renforcement de la confiance

51. Compte tenu de la dégradation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et de la montée des tensions, l'Envoyé spécial a entrepris plusieurs missions de bons offices dans la région. À la faveur de ses rencontres avec

des hauts fonctionnaires originaires de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ou vivant dans ces pays, l'Envoyé spécial a prôné la retenue aux parties concernées et demandé que l'on redouble d'efforts pour faire avancer les initiatives de paix régionales, notamment les processus de Nairobi et de Luanda ainsi que le processus quadripartite sous l'égide de l'Union africaine.

52. À la suite de la fermeture de la frontière entre le Burundi et le Rwanda, l'Envoyé spécial s'est rendu, du 12 au 16 février, au Burundi et au Rwanda, en compagnie du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). Ils se sont dits très inquiets de la persistance des problèmes de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et des tensions dans la région, soulignant l'importance du dialogue et du respect des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

53. L'Envoyé spécial a continué de collaborer avec des représentants du Burundi et de l'Ouganda dans le cadre des préparatifs du douzième sommet de haut niveau du Mécanisme régional de suivi et de la suite à donner aux décisions prises au onzième sommet de haut niveau du Mécanisme. Il a également coopéré avec le Mécanisme national de suivi pour renforcer la collaboration concernant la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

B. Réduction de la menace que représentent les groupes armés étrangers

54. Du 24 au 29 septembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé un atelier à Naivasha, au Kenya, pour les membres de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination. Bénéficiant de l'appui du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et de l'Académie Folke Bernadotte, l'atelier visait à former les membres de la cellule opérationnelle aux normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration, à la médiation et à la négociation ainsi qu'à la planification opérationnelle.

55. Le 15 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité la sixième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, qui s'est tenue à Dar es-Salaam. Les participants ont adopté un nouveau plan d'action pour le Groupe de contact et de coordination couvrant la période de 2024 à 2026, qui privilégie la poursuite du dialogue avec les forces hostiles en vue du désarmement et du rapatriement volontaires, l'appui aux programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration et à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région. La réunion a été précédée de consultations du Groupe de contact et de coordination, les 13 et 14 décembre.

56. Afin de faciliter la démobilisation et le rapatriement des éléments des groupes armés burundais de la République démocratique du Congo vers leur pays d'origine, le Groupe de contact et de coordination s'est rendu au Burundi du 7 au 12 mars et en République démocratique du Congo du 13 au 16 mars.

C. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements

57. L'Envoyé spécial a continué de soutenir les mesures visant à promouvoir une gestion plus transparente des ressources naturelles. Dans le prolongement de l'atelier

de haut niveau sur les ressources naturelles, qui s'est tenu à Khartoum en septembre 2021, l'Envoyé spécial a entrepris une mission de sensibilisation conjointe en Chine, du 20 au 28 septembre, en compagnie du Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, João Caholo. Les autorités et les acteurs du secteur minier se sont engagés à renforcer le partenariat avec la région des Grands Lacs en offrant une assistance technique, une formation pour les acteurs nationaux et régionaux et des projets transfrontaliers sur les énergies renouvelables.

58. Le 31 décembre, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec la CIRGL, a lancé un projet pilote pour la promotion des femmes et des jeunes dans le secteur minier dans la région des Grands Lacs. Il s'agissait, notamment, d'aider à l'élaboration du document stratégique du Burundi sur l'intégration du genre et de la jeunesse dans le secteur minier.

59. Dans le cadre de la mobilisation du secteur privé à l'appui de la consolidation de la paix au niveau régional, le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité une réunion de l'assemblée générale du Forum du secteur privé de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Lusaka, les 16 et 17 novembre. La réunion avait pour objectif de renforcer l'efficacité opérationnelle du Forum par l'élection d'un nouveau bureau et le renouvellement des engagements, notamment la décision d'élaborer un document d'orientation pour les cinq prochaines années.

D. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés

60. Le 13 décembre à Genève, lors d'une manifestation de haut niveau sur la promotion de conditions favorables à un retour sûr et digne grâce à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, organisée dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés qui s'est tenu à Genève, du 13 au 15 décembre, la CIRGL a présenté un projet commun réunissant le HCR, le Regional Durable Solutions Secretariat et le Bureau de l'Envoyé spécial. Ce projet comprend l'élaboration d'une stratégie régionale pour la recherche de solutions durables aux déplacements dans la région des Grands Lacs.

61. Conformément à l'initiative phare 13 du plan d'action actualisé de la stratégie, en faveur de solutions durables au problème des déplacements, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué de soutenir la réintégration et la réadaptation des réfugiés burundais rapatriés de la République-Unie de Tanzanie, notamment par la construction d'infrastructures communautaires et la fourniture de moyens de subsistance. En République démocratique du Congo, l'OIM a fourni une aide salvatrice et contribué à améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle dans les villages d'accueil. En Ouganda, l'OIM a accompagné les mesures visant à renforcer les institutions nationales et infranationales afin de faire face aux problèmes posés par les déplacements forcés et la migration.

E. Promotion de l'inclusion, de la participation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes

62. Afin de promouvoir davantage le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région, le Bureau de l'Envoyé spécial, en partenariat avec la CIRGL, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a facilité un atelier sur la gestion des données, à Dar es-Salam, du 13 au 15 novembre, afin d'élaborer un baromètre sur les questions de genre pour la région des Grands Lacs. Les participants ont convenu qu'il fallait des indicateurs pour suivre le respect des

engagements régionaux et les progrès de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

63. Les 27 et 28 novembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé avec la CIRGL une campagne de sensibilisation et une manifestation pour les parties prenantes à Kampala, à l'occasion de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ». La manifestation a permis de promouvoir la « masculinité positive » pour prévenir ou combattre la violence fondée sur le genre dans le secteur minier de la région.

64. Le 9 janvier, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une réunion de coordination virtuelle avec des femmes leaders et des responsables de la société civile sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a porté sur l'évolution récente de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et son incidence sur les femmes. La Concertation des collectifs des associations féminines de la région des Grands Lacs a publié une déclaration au nom des participantes, demandant aux dirigeants régionaux de mettre fin au conflit en cours dans l'est de la République démocratique du Congo et de renforcer les mesures de protection des femmes et des filles.

65. En ce qui concerne l'autonomisation des jeunes dans la région, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec le FNUAP, a aidé la CIRGL à organiser un dialogue sur le renforcement des compétences pour le Forum régional multifonctionnel de la jeunesse, à Dar es-Salaam, du 22 au 24 novembre. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également participé à un dialogue sur les jeunes et la paix et la sécurité et à une semaine de l'innovation, organisés par le Gouvernement burundais, les 14 et 15 décembre, avec le soutien de l'Union africaine et du PNUD. La manifestation a contribué à l'échange d'informations entre les représentants des jeunes sur les questions de paix et de sécurité régionales, de création d'emplois et d'éducation.

F. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité

66. En octobre, en collaboration avec le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et le Bureau de l'Envoyé spécial, la MONUSCO a aidé les autorités judiciaires militaires de Beni à enquêter sur six affaires prioritaires qui pourraient faire l'objet d'une coopération judiciaire internationale dans le cadre de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, adoptée en 2022.

67. Le 3 novembre, le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL ont organisé la deuxième réunion du comité d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance (2019) et de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs. Le comité a encouragé les membres qui ne l'avaient pas encore fait à établir une autorité centrale nationale pour assurer la bonne exécution des demandes d'entraide judiciaire, à mettre en place des groupes de travail nationaux et des plans d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa et à définir les besoins en matière de capacités et de formation.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies

A. Organisations et mécanismes régionaux

68. Le Bureau de l'Envoyé spécial a poursuivi son étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. Outre les échanges qu'il a eus avec le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité et le séminaire-retraite régional de Durban pour la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Envoyé spécial a poursuivi sa collaboration avec le Haut-Représentant de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, Sghair Ould M'Barek, afin de garantir que l'Union africaine continue de participer activement à la revitalisation et aux processus de paix régionaux en cours.

69. Du 9 au 12 octobre, l'Envoyé spécial a effectué une mission au Burundi avec le Coordonnateur du Mécanisme national de suivi, Alphonse Ntumba Luaba. Il s'agissait de faciliter le dialogue entre ce dernier, récemment nommé, et les autorités burundaises, compte tenu du rôle que joue actuellement le Burundi à la tête du Mécanisme régional de suivi, ainsi que les interactions entre le Mécanisme national de suivi et le secrétariat exécutif de la CIRGL.

70. Grâce à des initiatives conjointes sur la coopération judiciaire, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité et une mission conjointe de sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles, l'Envoyé spécial a continué de collaborer de près avec la CIRGL, dans le souci de renforcer la complémentarité et les synergies entre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

71. L'Envoyé spécial, par l'intermédiaire de son bureau, a également apporté un soutien technique au secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est en finançant des experts pour le processus de Nairobi.

B. Partenaires internationaux

72. L'Envoyé spécial a continué de collaborer avec les partenaires internationaux à la faveur de ses visites à Beijing, Londres, Oslo, Paris et New York. Dans toutes ses réunions, il a demandé qu'un plus grand soutien soit apporté aux processus de Luanda et de Nairobi, à la désescalade des tensions et des conflits dans la région et à l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

73. Les 4 et 5 mars, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec le Gouvernement suisse et le Conflict Prevention and Peace Forum, a organisé à Bujumbura le sixième séminaire-retraite des parties prenantes et des experts des Grands Lacs. À cette occasion, les participants se sont attachés à établir une compréhension commune des dynamiques de paix et de sécurité dans la région, examinant le processus de revitalisation en cours de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et établissant les points d'entrée pour faire avancer les initiatives à l'appui d'une gestion plus transparente et plus durable des ressources naturelles.

C. Autres entités des Nations Unies

74. L'Envoyé spécial a continué à collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies dans la région. Des réunions régulières ont eu lieu avec la MONUSCO, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Outre la mission conjointe, mentionnée plus haut, qu'il a effectuée avec le Représentant spécial, l'Envoyé spécial a participé à la cinquante-sixième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Kigali, du 20 au 24 novembre. Les participants ont adopté deux déclarations : l'une sur la prévention des changements de gouvernement anticonstitutionnels et la lutte contre ce phénomène et l'autre, sur la situation humanitaire en Afrique centrale. L'Envoyé spécial a également participé à la réunion des chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale, organisée virtuellement par le BRENUAC, le 15 février.

75. Le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé quatre réunions de coordination politique avec des conseillers en matière de paix et de développement et des spécialistes des questions politiques de la région afin d'examiner l'évolution de la paix et de la sécurité, les effets du désengagement progressif de la MONUSCO, les implications régionales du processus électoral en République démocratique du Congo ainsi que des initiatives de paix régionales en cours.

VI. Observations

76. Je suis très inquiet de la dégradation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. L'escalade des tensions entre plusieurs pays, notamment la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que le regain de tensions entre le Burundi et le Rwanda, illustrent l'aggravation de la crise. Pour réduire le risque d'une confrontation militaire aux incidences régionales, il est impératif que tous les pays concernés respectent leurs engagements internationaux et régionaux, notamment ceux pris dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Ils doivent cesser de soutenir les groupes armés et de collaborer avec eux, et s'abstenir de toute action qui porte atteinte à la sûreté, à la sécurité, aux moyens de subsistance et au bien-être des civils dans l'est de la République démocratique du Congo. Il faut impérativement poursuivre l'action diplomatique pour garantir une cessation durable des hostilités et une désescalade des tensions, tout en préservant les gains de paix durement acquis dans la région. À cet effet, toutes les parties doivent, notamment, renouveler leur engagement en faveur d'un accord-cadre revitalisé pour la paix, la sécurité et la coopération, accompagné d'un nouvel élan et d'une volonté politique de s'attaquer aux facteurs de conflit et de pousser les processus de paix régionaux en cours.

77. Je demande à la République démocratique du Congo et au Rwanda de faire preuve de la plus grande retenue, d'établir d'urgence des canaux de communication dans le cadre des mécanismes bilatéraux et multilatéraux existants, d'éviter les confrontations militaires et de rechercher des solutions durables dans l'esprit des engagements qu'ils ont pris dans le cadre des processus de Nairobi et de Luanda en cours. J'invite également le Burundi et le Rwanda à régler leurs différends par le dialogue et à poursuivre le rapprochement salutaire de ces dernières années.

78. Je félicite les dirigeants de la région pour leur combat sans relâche en faveur d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables, notamment les initiatives récentes de MM. Lourenço et Kiir visant à faciliter le dialogue dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi. Je demande que l'on redouble d'efforts afin de

réaliser tous les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, parallèlement aux processus de Luanda et de Nairobi.

79. Les processus de paix régionaux ne peuvent avancer que si les parties concernées consentent à un sursaut d'efforts pour relancer la dynamique politique des processus de Luanda et de Nairobi, en particulier après les élections générales en République démocratique du Congo et le retrait progressif de la MONUSCO. Un engagement diplomatique régional renouvelé est plus que jamais nécessaire. Mon envoyé spécial, en étroite coordination avec mes représentants spéciaux pour la République démocratique du Congo et la Centrafrique, continuera d'accompagner ces efforts régionaux par ses bons offices, la sensibilisation et d'autres formes d'appui.

80. Mon envoyé spécial continuera également de promouvoir la participation des femmes et des jeunes à ces processus politiques afin que leur voix soit entendue. L'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes sont essentielles pour une paix et un développement durables dans la région. Je demande donc à toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts pour garantir la participation véritable des femmes et des jeunes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, ainsi que l'élimination de tous les obstacles à cet égard.

81. Je salue les mesures prises pour coordonner et harmoniser les initiatives régionales, notamment dans le cadre du processus quadripartite auquel participent la Communauté de l'Afrique de l'Est, la CEEAC, la CIRGL et la SADC. Je me félicite à cet égard de l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en faveur d'un deuxième sommet quadripartite comme suite au premier sommet.

82. Je salue la poursuite de la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, conformément à la décision de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Cette revitalisation offre une occasion cruciale de renouveler le consensus entre tous les pays signataires afin de renforcer efficacement les efforts en faveur d'une stabilisation et d'une paix durables dans la région, à un moment aussi critique. Comme l'a indiqué le Conseil de sécurité dans sa résolution 2717 (2023), l'Accord-cadre demeure un élément essentiel de la paix et de la stabilité durables dans la région des Grands Lacs.

83. Je salue les mesures prises par les partenaires internationaux pour régler les problèmes de sécurité persistants dans l'est de la République démocratique du Congo, comme le bref cessez-le-feu négocié en décembre. Dans le même temps, la situation générale dans cette partie du pays est restée alarmante et très précaire, des rapports faisant état de combats incessants, notamment d'activités persistantes de groupes armés tels que les ADF, la Coopérative pour le développement du Congo et le M23. Il reste encore beaucoup à faire pour soutenir les efforts régionaux.

84. Les problèmes persistants que posent les groupes armés étrangers doivent être réglés si l'on veut une paix et une stabilité durables dans la région. Je réitère donc mon appel à tous les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour qu'ils réaffirment leur volonté politique de faire avancer la réalisation effective des engagements régionaux, notamment celui de ne tolérer, de n'aider, ni soutenir de quelque manière que ce soit les groupes armés. Je souligne également qu'il importe de faire avancer l'application des mesures non militaires pour lutter contre les forces hostiles dans l'est de la République démocratique du Congo. Les pays membres du Groupe de contact et de coordination sont encouragés à poursuivre leur coopération en vue de définir et d'appliquer des mesures non militaires complémentaires à l'appui des opérations militaires visant à neutraliser ces forces. Je demande instamment à ces pays d'intensifier leur coopération en matière de démobilisation et de rapatriement des combattants étrangers et de favoriser la collaboration par l'intermédiaire du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, compte tenu du désengagement en cours de la MONUSCO.

85. La situation humanitaire dans la région demeure très préoccupante. Des millions de personnes ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Je m'inquiète également des informations faisant état de violations persistantes des droits humains et des atteintes à ces droits, et de l'utilisation continue de la désinformation, de la désinformation, des discours de haine et de l'incitation à la violence. Je répète que les responsables de ces actes doivent en répondre.

86. Je constate que l'application des recommandations de l'atelier de Khartoum sur l'exploitation illégale des ressources naturelles progresse régulièrement, comme le montre la mise en œuvre au niveau national de l'initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, avec le lancement par l'Ouganda du certificat de la CIRGL concernant les 3TG visant à formaliser l'exploitation et le commerce de l'or artisanal, l'une des principales sources de revenus des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.

87. Je félicite mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et son bureau pour leur soutien continu aux efforts de paix régionaux et pour la mise en œuvre d'un accord-cadre revitalisé pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.
